

Publié le 15 juillet 2019

## « Être financé par la BEI, c'est un label de qualité »

La Banque européenne d'investissement (BEI) soutient les projets stratégiques pour le développement des territoires via un mécanisme de prêts auxquels peuvent s'ajouter des financements publics ou privés européens, nationaux ou locaux. Les Entreprises publiques locales (Epl) y sont éligibles et peuvent s'appuyer sur les prêts de la BEI pour développer des projets d'envergure sur les thématiques suivantes : énergie, rénovation énergétique, télécom et très haut débit, transport urbain, assainissement... Le bureau de la BEI en France se tient à la disposition des Epl qui souhaitent monter un projet. Rencontre avec Ambroise Fayolle, vice-président de l'institution.



### En quoi les Entreprises publiques locales peuvent-elles être intéressées par les prêts de la BEI ?

Nous sommes la banque de l'Union européenne, nos actionnaires en sont les États membres. Cette structure de capital particulièrement solide nous permet d'être noté « AAA » par les agences de notation et donc d'emprunter à des conditions très avantageuses. Comme nous sommes une entité publique, nous ne cherchons pas à maximiser les profits, si bien que nous faisons profiter nos clients - publics ou privés - de ces conditions avantageuses. Cela nous permet en outre de proposer des prêts sur des maturités généralement plus longues que le marché. Nous sommes également réputés pour l'intensité de nos « *due diligence* » car nous étudions à la fois la solidité financière, l'intérêt du projet mais aussi la manière dont il sera géré. Être financé par la BEI c'est un label de qualité, un label d'excellence.

## Comment l'appel à ces prêts fonctionne-t-il ?

Nous accordons aussi bien des prêts que des garanties, au secteur public comme au secteur privé, à la seule condition de financer un projet spécifique. Ce projet doit avoir un montant supérieur à 25 millions d'euros, sachant que la BEI n'en finance jamais plus de la moitié, notre but étant de toujours mobiliser d'autres investisseurs à nos côtés. Les contacts avec la BEI et le FEI (Fonds européen d'investissement) s'établissent sans formalité particulière, d'autant que nous n'avons pas d'agences sur le terrain. Le plus simple est souvent d'appeler le Bureau du Groupe BEI en France, situé à Paris, qui oriente ensuite la demande vers les équipes de banquiers, en interne.

« La BEI est en mesure de financer des projets plus petits, plus risqués, qui permettent d'accompagner les Epl dans leur stratégie de croissance, d'innovation et de compétitivité. »

## Quel bilan tirez-vous du plan Juncker ?

L'ambition de ce plan lancé en 2015 a été de ramener le capital privé vers le financement à long terme de l'économie, pour soutenir les investissements d'avenir pour l'Europe. Tout le mécanisme repose sur un fonds de garantie publique, le « Fonds européen pour les investissements stratégiques » (FEIS), doté de 33,5 milliards d'euros. En s'appuyant sur cette garantie, la BEI est en mesure de financer des projets plus petits, plus risqués, qui permettent aussi d'accompagner les Epl dans leur stratégie de croissance, d'innovation et de compétitivité. L'année dernière, la BEI a investi 2,66 milliards d'euros au titre du plan Juncker et le FEI, 687 millions d'euros. Au total, 46 % des montants investis en France par le Groupe BEI l'ont été dans le cadre du plan Juncker en 2018.

## 4 priorités stratégiques

Quels sont les critères d'éligibilité pour les Epl ? « Nos investissements doivent entrer dans au moins l'une des 4 priorités stratégiques suivantes : les infrastructures, l'innovation, le changement climatique et le soutien aux PME. Le financement de tous nos projets doit avoir un sens pour les citoyens européens, donc les citoyens français », assure Ambroise Fayolle.

## Quels projets portés par les Epl ont bénéficié de prêts à ce jour ?

Dans l'énergie, nous avons par exemple financé la [Soregies](#) notamment pour le développement des réseaux **biogaz** dans la Vienne à partir d'unités de méthanisation. Dans le domaine de **l'efficacité énergétique** qui est aussi une grande priorité pour nos financements, nous avons accompagné [l'Agence régionale pour les travaux d'économie d'énergie](#) (Artée), avec un financement en faveur de

la rénovation énergétique de l'habitat privé. Artéé est une société de tiers financement qui accompagne les propriétaires privés de la région Nouvelle-Aquitaine dans leur projet de rénovation, en proposant un audit énergétique et un suivi technique et financier complet, de la conception à la réalisation de travaux, avec à la clé une réduction des factures de 40 % minimum. Enfin, nous nous intéressons aussi aux projets portés par les Epl dans les télécoms et le très haut débit qui sont des éléments majeurs de cohésion des territoires.

Propos recueillis par Stéphane Menu

- Télécharger la [présentation du Groupe BEI : Le financement de nos territoires](#)